



**EURO RESSOURCES ANNONCE SES RÉSULTATS POUR LE
PREMIER TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2020**

Paris, France, le 11 mai 2020 : EURO Ressources S.A. (« EURO » ou la « Société ») (Paris : EUR) a publié aujourd'hui ses résultats financiers intermédiaires non audités, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour le premier trimestre clos le 31 mars 2020. Ces résultats financiers intermédiaires non audités ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 8 mai 2020. Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en euros (« € »).

Faits marquants

Selon les IFRS, EURO a enregistré un bénéfice net de 5,0 millions d'euros (0,080 € par action) au premier trimestre 2020, contre 3,6 millions d'euros (0,057 € par action) au premier trimestre 2019.

EURO a comptabilisé des produits d'exploitation de 7,2 millions d'euros au premier trimestre 2020, contre 5,9 millions d'euros au premier trimestre de 2019.

Liquidités et sources de financement

Au 31 mars 2020, le montant de la trésorerie s'élevait à 36,5 millions d'euros, contre 31,6 millions d'euros au 31 décembre 2019. Cette hausse résulte principalement de la trésorerie générée par les activités opérationnelles.

Titres négociables

EURO détient des titres négociables dans des sociétés minières présentes sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables. Ces investissements en titres négociables sont comptabilisés à la juste valeur.

Au 31 mars 2020, les titres négociables comprenaient 19 095 345 actions de Columbus Gold Corp. (« Columbus ») (10,2 % des actions en circulation ; 10,6 % au 31 décembre 2019) et 3 819 069 actions d'Allegiant Gold Ltd. (« Allegiant ») (6,2 % des actions en circulation ; 6,2 % au 31 décembre 2019).

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2020, la Société a constaté selon les IFRS une dépréciation pour baisse de valeur des titres négociables. En IFRS, la perte de 1,1 million d'euros a été constatée dans les autres éléments du résultat global (0,2 million d'euros durant le trimestre clos le 31 mars 2019).

Actifs de redevances

(Se reporter au rapport de gestion pour de plus amples informations)

Au 31 mars 2020, d'après les tests de dépréciation de la Société, les faits et les circonstances ne révélaient pas d'indice de perte de valeur potentielle. En mai 2019, le gouvernement français a déclaré que le projet Montagne d'Or n'était pas encore compatible avec les exigences en matière de protection de l'environnement. Un nouveau code minier, dont l'adoption initialement prévue fin 2019 a été reportée à une date ultérieure, clarifiera le cadre et les normes environnementales des activités minières en France. Les déclarations du gouvernement français, en mai 2019, sur la Compagnie Minière Montagne d'Or (la JV), à laquelle est attachée la redevance Paul Isnard, créent des incertitudes quant à l'obtention des différents permis et autorisations non encore obtenus à ce jour et nécessaires au développement du Projet, et pourraient avoir une incidence sur la capacité opérationnelle et financière de ce dernier. Toutefois, les travaux concernant la conception du Projet et son cadre environnemental se poursuivent. Dans ces circonstances, la Société maintient l'hypothèse retenue à l'issue du test de dépréciation de la redevance Paul Isnard réalisé au 31 décembre 2019. La Société maintient l'hypothèse que les différents permis et autorisations devraient être obtenus et ce, dans des conditions qui permettront à la Compagnie Minière Montagne d'Or de réaliser ce Projet malgré un calendrier incertain. Aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée dans le compte de résultat pour le trimestre clos le 31 mars 2020.

Comparaison du premier trimestre clos le 31 mars 2020 par rapport à la même période en 2019 (IFRS)

Selon les IFRS, EURO a enregistré un bénéfice net de 5,0 millions d'euros (0,080 € par action) au premier trimestre 2020, contre 3,6 millions d'euros (0,057 € par action) au premier trimestre 2019.

Les produits ont totalisé 7,2 millions d'euros au premier trimestre de 2020, en hausse par rapport aux 5,9 millions d'euros enregistrés à la même période en 2019. Ces produits provenaient de la redevance de la mine Rosebel pour un montant de 7,2 millions d'euros (premier trimestre 2019 : 6,0 millions d'euros). La hausse de ces produits s'explique par la conjonction de trois éléments, à savoir l'incidence d'un cours moyen de l'or plus élevé de 1 583 dollars américains l'once durant le premier trimestre de 2020 contre 1 304 dollars américains l'once durant le premier trimestre de 2019 (1,6 million d'euros), et l'impact de la dépréciation de l'euro (0,2 million d'euros), partiellement compensée par le recul de la production d'or à 65 399 onces durant le premier trimestre de 2020, contre 71 536 onces à la même période en 2019 (0,5 million d'euros). Il n'y a pas eu d'autre redevance versée par des tiers en Guyane française au cours du premier trimestre 2020 (premier trimestre 2019 : -0,1 million d'euros en raison de la reprise d'une créance de redevance précédemment surestimée).

Les charges d'exploitation se sont élevées à 0,12 million d'euros au premier trimestre de 2020, contre 0,14 million d'euros au titre de la même période en 2019. Cette baisse s'explique principalement par une diminution des charges administratives et des honoraires d'audit au premier trimestre de 2020.

EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 2,2 millions d'euros au premier trimestre 2020, contre 2,3 millions d'euros au premier trimestre de 2019. Cette baisse tient principalement à l'impact fiscal de la variation de la juste valeur des titres négociables, partiellement compensée par l'impact fiscal de la hausse des bénéfices au premier trimestre 2020 par rapport à la même période en 2019.

Perspectives

La production de la mine Rosebel devrait s'établir entre 180 000 onces et 200 000 onces en 2020. Il est prévu que la redevance Rosebel apporte à la Société des produits compris entre environ 18,0 millions d'euros et 20,1 millions d'euros (20,1 millions de dollars américains et 22,5 millions de dollars américains). Ces produits avant impôt sont basés sur un cours de l'or établi à 1 500 dollars américains l'once et sur un taux de change de 1,12 dollar américain pour 1 euro. L'incidence des fluctuations du cours moyen de l'or sur les produits annuels d'EURO, sur la base d'une production estimée de 190 000 onces, se chiffrerait à environ 1,9 million de dollars américains pour chaque variation de 100 dollars américains l'once. L'incidence d'une fluctuation de 5 % du taux de change moyen sur les produits annuels d'EURO avoisinerait 1,0 million d'euros. Les flux de trésorerie d'EURO devraient être affectés principalement par le versement d'impôts sur le résultat. La Société conserve certaines disponibilités afin de poursuivre des opportunités susceptibles de renforcer son activité sur le long terme.

Crise mondiale liée à la COVID-19

La crise n'a pas eu de répercussions importantes sur les résultats de la Société au premier trimestre de 2020, mais elle pourrait évoluer et avoir des effets défavorables sur la Société au cours des périodes à venir. La direction continue d'analyser les éventuelles conséquences de la crise mondiale liée à la COVID-19 sur tous les aspects des activités de la Société.

Les activités de la mine Rosebel au Suriname se poursuivent, mais à une capacité moindre en raison de l'absence de certains membres de la main-d'œuvre, qui sont en quarantaine ou isolés à des fins de prévention. Le site a été placé en confinement le 22 mars 2020 afin de mieux protéger les employés et les collectivités et de mieux soutenir la continuité de ses activités.

À propos d'EURO

EURO est une société française dont les principaux actifs sont une redevance sur la mine d'or Rosebel au Suriname (la « redevance Rosebel »), une redevance relative aux concessions Paul Isnard, et des titres négociables. La mine d'or Rosebel est détenue à 95 % et exploitée par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD »). La redevance sur la production nette d'affinage couvre la production future des concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt les entourant en Guyane française, détenue dans le cadre d'un accord de joint-venture entre Columbus Gold corp. et Nord Gold SE.

EURO a environ 62,5 millions d'actions en circulation. Au 31 mars 2020, IAMGOLD France S.A.S. (« IAMGOLD France »), une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détenait environ 89,71 % de toutes les actions en circulation d'EURO. Au 31 mars 2020, IAMGOLD France détenait 56 058 191 actions représentant 112 116 382 droits de vote, soit environ 94,25 % des droits de vote d'EURO. Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

Notes concernant les prévisions : certaines déclarations de ce communiqué sont des prévisions. Les investisseurs sont avertis contre l'imprévisibilité inhérente aux prévisions, car celles-ci comportent des risques et des incertitudes. Il ne peut y avoir de certitude que l'évolution de la Société soit celle anticipée par sa direction.

Ce communiqué n'est pas destiné à la distribution aux agences de presse américaines, ni à la diffusion aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans les présentes n'ont pas été inscrites en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (« Securities Act ») et ne peuvent pas être offertes ni vendues aux États-Unis ou à une personne des États-Unis sans inscription en vertu de la Securities Act ou sans dispense des exigences d'inscription de cette loi.

Des informations supplémentaires sur EURO Ressources S.A. sont disponibles sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Pour toute autre demande de renseignement, veuillez-vous adresser à :

Tidiane Barry
Directeur Général
Tél. : +1 450 677 0040
Email : tbarry@euroressources.net

Sophie Hallé
Directeur Général Délégué
Tél. : +1 450 677 0040
Email : shalle@euroressources.net